



Tél : 04 79 31 61 91

Fax : 04 79 31 76 16

ndb.mairie@wanadoo.fr

ARRETE n° 14/2017
Interdisant l'ACCES au CLOCHER de l'EGLISE

Le Maire de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2212-2 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R 123-27 et R 123-52.
Vu l'avis défavorable à l'accessibilité publique du clocher de l'église en date du 18 avril 2017 ;

ARRETE

Art. 1^{er}. – **L'accès au clocher de l'église est interdit au public.** Seuls sont autorisés à accéder, les agents communaux et les personnes chargées de son entretien.

Art. 2. – M. le Chef de la brigade de Gendarmerie d'Ugine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à Mme la Sous-Préfète d'Albertville.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 27 avril 2017

M. le Maire



MOLLIER Philippe